

△

(N° 197.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur THÉOPHILE-JOSEPH-JULIEN DAUBRESSE.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par requête adressée à la Chambre, le 10 novembre 1836, le sieur Théophile-Joseph-Julien Daubresse, tanneur, demeurant à Wervicq (Flandre occidentale), demande la naturalisation ordinaire.

Le sieur Daubresse est né en France; il est âgé de 32 ans; il a succédé à son père dans l'établissement que celui-ci avait établi à Wervicq depuis plus de 25 ans.

En, 1824 le pétitionnaire a satisfait aux lois de la milice et, d'après les renseignements qui sont au dossier, il jouit de toute la considération de ses concitoyens.

Le président,
MAST DE VRIES.

Le rapporteur,
FALLON (ISIDORE).